



COMPTABILISATION IJSS SUBROGATION

Par **LOANS**, le **22/08/2013** à **13:57**

Bonjour,

Je viens de reprendre la compta d'une asso en cours d'exercice suite à la demission du précédent comptable,

Voici ce que je constate en fin d'exercice N-1 dans son journal d'OD

au credit du compte 791: 10 000 contrepartie au debit du compte 4287: 10 000

au credit des comptes 645 : 6 000 (ventiller URSSAF, RETRAITE, PREV...) contrepartie au debit du compte 4387: 6 000

j'ai donc en debut d'exercice N des anvx dans mes comptes 4287 et 4387 pour les montants ci-dessus.

Cependant ces montants ne correspondent pas aux IJSS versée par la CPAM (nettement inférieur)

Je n'arrive donc pas à justifier ces soldes.

Petite précision:

Dans notre CCN il y a subrogation avec maintien du net, le précédent comptable ne faisait donc pas apparaitre les absences des salariés sur leur bulletins de salaires.

Et ne procédait non plus a aucune regularisation sur les bulletins lors de la reception en BQ des IJSS.

Ma question est donc la suivante, quels est la methode qu'il a utilisé pour valoriser ces IJSS?

Est-elle bonne?

Comment justifier mes soldes au 31/12/N?

(bien sur je précise que le comptable en question refuse de rendre des comptes à ce jour sur ces ecritures!)